

quatre soldats. Au-dessous, dans un souterrain profond, se trouvait la salle de torture. Son valet de chambre Wegrer l'avait accompagné en lui emportant les vêtements les plus indispensables.

Schaffgotsch resta là quatre jours sans être inquiété ; il ignorait encore ce qui l'attendait.

Le lundi, 4 juin, le Conseil de guerre tint une séance. On lut la résolution royale du 18 mai ; on compléta les jugements en y ajoutant l'énumération des crimes commis. La résolution royale chargeait le Conseil de décider si les accusés, autres que Schaffgotsch (1), seraient également mis à la torture. Cette responsabilité qu'on voulait lui laisser encore lui déplut. Plusieurs de ses membres se déclarèrent incompetents et demandèrent que l'empereur fit résoudre cette question par des légistes ; mais, pour Schaffgotsch, on décida, conformément à l'ordre royal, qu'il serait torturé.

Le même jour, à dix heures du soir, des soldats armés, sabre nu, portant des lanternes, entrèrent dans sa chambre. Il était déjà couché depuis une heure : on le fit lever. L'auditeur Grass, le grand prévôt et plusieurs membres du Conseil de guerre étaient présents. Ils adjurèrent encore Schaffgotsch de dire toute la vérité ; comme il persistait à ne pas répondre on le fit descendre afin de lui donner, disait-on, un meilleur logement. Son valet de chambre Wegrer demeura sous la garde des soldats. Adjuré une dernière fois de dire toute la vérité, Jean Ulrich refusa de répondre : on passa outre. Contrairement à l'usage, on commença, non par les menottes, mais par l'estrapade, qui était plus douloureuse. Le baron étant en chemise et

---

(1) Scherffenberg, Sparr, Losy et Hoemerle.